



Travaux en rivière : 9 abreuvoirs en bord de Vesle

Le SIABAVE vient de confier à la société Forêts et Paysages la réalisation de 9 abreuvoirs dans la Marne et l'Aisne.

Ces travaux répondent à l'arrêté préfectoral marnais du 08 juillet 2009, dit "Nitrate", qui stipule que les animaux d'élevage ne doivent plus accéder librement au cours d'eau. Ils contribuent à l'atteinte du bon état de la rivière, demandé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

Ils ont été réalisés dans le cadre du programme pluriannuel d'entretien de la Vesle et ont été financés par l'Agence de l'eau et l'Entente interdépartementale Oise Aisne.



Limiter les pesticides dans les espaces publics et les jardins privés

Les pesticides ou produits phytosanitaires polluent les nappes du territoire du SAGE et sont retrouvés dans les cours d'eau. Les collectivités et les jardiniers amateurs sont des utilisateurs de ces produits dangereux pour la santé et pour la vie aquatique.

L'utilisation des pesticides par les collectivités est encadrée par la réglementation (certiphyto, conditions de stockage et d'utilisation des produits phytosanitaires,...). Les collectivités peuvent s'appuyer sur des chartes régionales d'entretien des espaces publics et bénéficier de subventions pour réduire voire supprimer leur utilisation.

Une fiche détaillant ces différentes informations est disponible sur le site du SIABAVE, Rubrique « Le SIABAVE en Bref », onglet « Documents à télécharger ».

Actualité réglementaire : inventaires des réseaux d'eau potable et d'assainissement

Suite à la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 et son décret d'application (n°2012-97) du 27 janvier 2012, les collectivités locales et leur établissement doivent :

- Réaliser le descriptif détaillé des réseaux d'eau potable et d'assainissement avant le 31 décembre 2013
- Etablir un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau potable

sous peine de voir le taux de redevance doubler pour l'usage « alimentation de l'eau potable ».

Pour plus d'informations, télécharger le document détaillé dans la rubrique « Le SIABAVE en Bref », onglet « Documents à télécharger », ou contacter les animatrices des contrats.



La société Vert Cité, chargée de la réalisation de la campagne de lutte contre la prolifération des moustiques, a effectué une série d'observations sur le territoire de la Vesle et plus particulièrement dans les eaux stagnantes, les zones humides, les zones de marécages et les bras morts ; là où se développent les œufs de moustiques. Les gîtes potentiels de reproduction des moustiques ont ainsi pu être identifiés.

Les conditions climatiques influent directement sur la reproduction et le développement des larves de moustiques ; ce qui explique que cette année la campagne de démoustication a été réalisée à la fin du mois de Mai avec des surfaces de traitement plus importantes que les années passées.

Retrouvez le détail des campagnes de démoustication sur le site, Rubrique « Rivière Vesle », onglet « Missions ».



Départ de la chargée de mission OBSERVOX

Aurélie FISCHER a quitté ses fonctions de chargée de mission OBSERVOX le 31 mai dernier. Elle a rejoint la Chambre d'Agriculture des Vosges afin d'accompagner au développement de l'Agriculture Biologique. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans ce nouveau projet professionnel.

Un recrutement est en cours pour achever la création de l'observatoire des pratiques agricoles.

